

## CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

DECISION MUNICIPALE n°2026-161

### Contrat d'abonnement aux services DOCTOLIB

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**CHRISTIAN DEMUYNCK**

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2026.04.14 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,

**Considérant** la volonté de développer les outils pour la prise de rendez-vous au Centre Municipal de Santé,

**Considérant** la prestation proposée par les services DOCTOLIB pour des rendez-vous en ligne,

**Considérant** le projet de contrat négocié avec DOCTOLIB,

### DECIDE

**Article 1** : de conclure un contrat avec les services DOCTOLIB pour la prise de rendez-vous en ligne pour les consultations du Centre Municipal de Santé pour une durée d'un an renouvelable dans la limite maximale de trois ans.

**Article 2** : Précise que le coût de l'abonnement sera de 74.17 € HT soit 89 € TTC par mois et par praticien.

**Article 3** : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis  
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand

**Article 4** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 06 mai 2026.

Christian DEMUYNCK



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 06 / 2026

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20260506-DM-CMS-2026161-AR  
Date de télétransmission : 11/05/2026  
Date de réception préfecture : 11/05/2026